

ECOLE ARTISTIQUE DE LA VALLÉE DE L'UBAYE
14 RUE BELLON - 04400 BARCELONNETTE
EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2022
N° 2022 - 09

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 11 JUILLET à 18h00 le Conseil d'Administration de l'ÉCOLE ARTISTIQUE DE LA VALLÉE DE L'UBAYE, dûment convoqué le 7 juillet 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Yvan Bouguyon.

Présents : Mmes Florence Allemandi, Hélène Garcier Richaud, Chloé Occelli, Dominique Okroglic, Sophie Vaginay, MM Bertrand Barbo, Yvan Bouguyon, Lucien Gilly, et Hugues Paris. M. Daniel Million Rousseau (présence en visio conférence).

Absents : MM. Julien Dequidt et Romain Guisiano.

Assistait également à la réunion : Mme Maya Mihneva

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant la délibération 2022-08 de l'EPIC validant la réorganisation des postes et missions au sein de l'E.A.U.,

Considérant les délibérations 2018-17 et 2018-21 de l'EPIC concernant le tableau des emplois, Il convient de modifier le tableau des emplois.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration,

APRÈS DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois tel que ci-dessous modifié:

- **Pôle Enseignement Artistique :**

- 8 postes Équivalent Temps Plein, (un poste temps plein pouvant être partagé par plusieurs temps partiel en fonction des disciplines enseignées et des besoins du service).
- rémunération de base indice 250 ou 260 conformément à l'article 1.4 de l'annexe 1 de la CCNA en dehors de tout autre avantage conventionnel auquel le salarié peut prétendre

- **Pôle Administratif :**

- 1 poste de Direction à temps plein, Contractuel de droit Public
- 1 poste de responsable de gestion comptable, temps plein modulation de type A (article 5.7.2 de la CCNA) et en référence à la délibération 2017-17 de l'EPIC

ECOLE ARTISTIQUE DE LA VALLÉE DE L'UBAYE
14 RUE BELLON - 04400 BARCELONNETTE
EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2022
N° 2022 - 09

- **PRÉCISE** que ces effectifs pourront faire l'objet de modifications en fonction des besoins du service

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Yvan BOUGUYON

